



## partage de succesion entre frere et soeur et exe copine de

Par **cyrilou240**, le 11/02/2013 à 15:03

bonjour

j'ai perdu mon papa l'an dernier et il avait fait un héritage

à son ex-copine : ma sœur et moi-même allons recevoir de l'argent de la vente d'une maison soit

54 mille euros : je précise que mon père n'était pas remarié

je voudrais savoir en combien serait divisé cet argent : le notaire nous a parlé de usufruit il nous avait dit que étant donné que son ex-copine n'a aucun lien de parenté avec nous elle aura droit à

la moitié, c'est-à-dire 27 mille euros et que sur ces 27 mille euros il y aurait 13,5 mille euros qui nous reviendraient à ma sœur et à moi

par contre il nous a parlé de l'âge de son ex-copine et de usufruit elle a 57 ans  
cordialement